

DEPARTEMENT DE SEINE-MARITIME (76)

LONGUEIL

PLAN LOCAL D'URBANISME

PLAN DE ZONAGE

Echelle : 1/5000

Plan cadastral 2015. Mise à jour janvier 2023.

PRESCRIT LE : 22 mai 2015

ARRETE LE : 15 avril 2024

ENQUETE PUBLIQUE : du 12/11/2024 au 13/12/2024

APPROUVE LE : 13 mai 2025

CACHET

SIGNATURE

- UA**

Zone urbaine d'habitat du centre historique
- UAp**

Secteur à contrainte paysagère de la zone urbaine d'habitat du centre historique
- UAj**

Secteur de la zone urbaine de jardin autorisant les annexes
- UB**

Zone urbaine d'habitat de moyenne à faible densité
- UBj**

Secteur de la zone urbaine de jardin autorisant les annexes
- UZ**

Zone urbaine d'activités
- UZc**

Secteur de la zone urbaine d'activités réservé à l'exploitation de carrières à ciel ouvert
- N**

Zone naturelle de protection de site
- Nh**

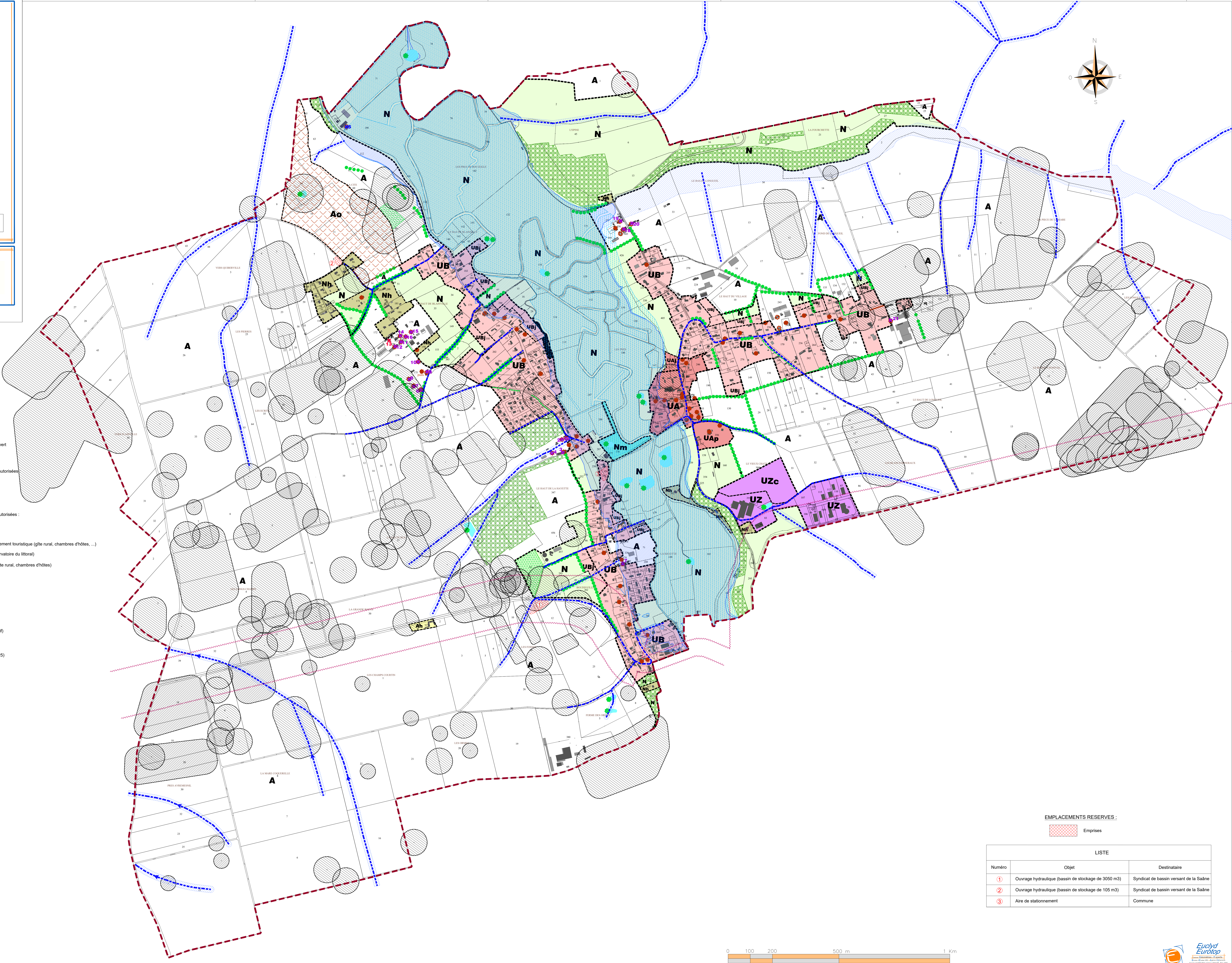
Secteurs urbanisés de la zone naturelle où les évolutions des constructions sont autorisées : changements de destination, extensions, annexes
- Nm**

Secteur de la zone naturelle du marais communal
- A**

Zone à vocation agricole
- Ah**

Secteurs urbanisés de la zone agricole où les évolutions des constructions sont autorisées : extensions et annexes
- Ao**

Secteur de la zone agricole inconstructible de protection de vue remarquable
- Constructions pouvant changer de destination à vocation d'habitation ou d'hébergement touristique (gîte rural, chambres d'hôtes, ...)
- Bâtiment pouvant changer de destination à vocation d'équipement collectif (conservatoire du littoral)
- Bâtiment pouvant changer de destination à vocation d'hébergement touristique (gîte rural, chambres d'hôtes) ou artisanale
- Limite de zone
- Limite de secteur de zone
- Espaces Boisés Classés (Article L.113-1 C.U.) à conserver, à protéger
- Axes potentiels de ruissellement des eaux pluviales et leur zone d'expansion (Sources : PPRI Saône et Vienne 2024 et SCSF 2009. Emplacement approximatif)
- Zone inondable (sources : PPRI Saône et Vienne - 31 décembre 2024)
- Zone humide soumise à prescriptions particulières (sources : DREAL Carmen 2025)
- Secteurs non aedificandi : présence de cavité souterraine (rayon de 60 mètres)
- Éléments du paysage et du patrimoine à protéger et à mettre en valeur (articles L.151-19 et L.151-23 C.U.) :
- Bâtiments agricoles d'intérêt architectural repérés
- Constructions d'intérêt architectural repérés
- Mares, étangs
- Murs anciens
- Haies basses taillées
- Haies sur talus / talus cauchois
- Alignement d'arbres, haies libres, ripisylves de la Saône, à conserver
- Espaces boisés d'intérêt
- Paysage avec vue remarquable à préserver
- Couloir de nuisances sonores (à titre indicatif) (100 m de part et d'autre de la RD925, 30 m en agglomération)



EMPLACEMENTS RESERVES :
 Emprises

LISTE		
Numéro	Objet	Destinataire
①	Ouvrage hydraulique (bassin de stockage de 3050 m3)	Syndicat de bassin versant de la Saône
②	Ouvrage hydraulique (bassin de stockage de 105 m3)	Syndicat de bassin versant de la Saône
③	Aire de stationnement	Commune

